

LE BREIL SUR MERIZE

Séance du

02 Juin 2009

Session Ordinaire

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Date de convocation : 26.05.09

Date d'affichage : 05.06.09

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Etaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Mme Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARAIS Jean-Claude, CABALLERO Christelle, BEUVIER Pascal, MOISE Tania, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, BERNIER Yves, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MATTE Gérard

Il n'est pas fait d'observation sur le précédent compte-rendu.

CONSTRUCTION PREAU ECOLE

Afin de donner suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, le Maire communique le nom des entreprises retenues pour assurer les travaux dans le cadre du marché pour la construction du préau à l'école, à savoir

- lot 1 gros œuvre Charlot Construction du Breil 4.531,46€ TTC
- lot 2 charpente couverture H et H de Bouloire 26.126,74€ TTC
- lot 3 serrurerie AFM de La Chapelle st Aubin 4.856,07€ TTC

Le montant du marché de travaux est de 35.514,27€ TTC (29.694,20€ HT)

Suite à la consultation engagée pour le remplacement de la fenêtre lucarne située au grenier de l'école, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise SARL Les Landes pour un montant de 550,71€ TTC.

VOIRIE entretien des voies communales

Suite à la consultation engagée auprès des entreprises en vue de procéder à l'entretien de la voirie communale (curage de fossés et enrobés reprofilage de chaussées route et chemin des Pilavinières, et face au lieudit « le moulin de la merize »), sur proposition des membres de la commission communale de la voirie, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise HRC pour un montant de travaux de 8.007,46€ TTC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS BRIERES ET GESNOIS DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport portant sur le diagnostic petite enfance établi par le centre d'études et d'action sociale de la Sarthe (CEAS). A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en place de la compétence « petite enfance » au sein de la communauté de communes du pays des Brières et du Gesnois. M.HUBERT précise que la commune n'a pas de bâtiments permettant d'accueillir cette activité dans l'immédiat. M. TORCHE précise que les communautés de communes qui ont la compétence « petite enfance » ont créé les structures nécessaires. Le Conseil Communautaire sera appelé à statuer en septembre 2009.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque départementale a engagé une révision de l'organisation de la desserte documentaire aux communes en souhaitant apporter une réponse plus efficace aux demandes de réservation grâce à un service de navette plus réactif, afin de satisfaire au mieux les lecteurs. A cet effet, elle propose une nouvelle convention qui viendra se substituer à celle signée le 02 février 2005. Celle-ci précise l'organisation des conditions de création et de développement d'un service de lecture publique, basé sur une proposition de services et le prêt de documents. Le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention avec le Président du Conseil Général.

SITE INTERNET

Suite au travail engagé par les membres de la commission communale « communication – culture – social » pour la conception du site internet, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du contenu de ce site et l'approuve à l'unanimité.

DATE A RETENIR

La Société Musicale participera à l'animation de la fête de la Musique qui se déroulera le vendredi 19 juin prochain. Un vin d'honneur sera servi au « Merize Café », dont acte.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section A n°1453.

Pour information, le concours des maisons fleuries est reconduit pour l'année 2009.

Séance levée à 21 heures 40.
Prochaine séance : Mardi 07 Juillet 2009